

**SYNDICAT DES EAUX
DE**

LA CLERY ET DU BETZ

5 rue de Champagne
45210 LA SELLE SUR LE BIED

Tél : 02 18 12 30 37

Fax : 02 38 87 34 09

E-mail : martine.langlois@syndicat-clery.fr

SEANCE DU 28 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit mars à neuf heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en la salle polyvalente de LOUZOUER, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DELION.

Etaient présents : Mme TURGIS, LUCAS, KONNERADT, Mrs FERREZ, HASLEY, D'HAGER, PETRINI-POLI, DELLION, VERCRUYSSSEN, LAMY, BRUAND, MONTAGNE, GOIS, GENOT, BRANGER, FORTON, COCHET, MENIN, WEBER, BORDO, LOFFROY, LASSOURY, HUC, GAUDY, FOURNIER, MARTINEZ, CANAULT, BOURILLON, LACROIX, BOUBOL.

Etaient excusés : Mrs LAMBERT (donne pouvoir à Mr PETRINI-POLI), CORDIER (donne pouvoir à Mr VERCRUYSSSEN), RENOUARD (donne pouvoir à Mr BRANGER), LAPENE, LAUX, LAUNAY.

Absents : Mme JULLY, Mrs CHEMIN et CHEVALLIER

Secrétaire de séance : Mr Serge MONTAGNE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2016.

Approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2016

Il est présenté au Comité Syndical le Compte de Gestion de l'exercice 2016 qui s'avère être en accord avec le Compte Administratif 2016 respectif.

En conséquence, le Comité Syndical vote le Compte Administratif 2016 sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jean BOURILLON, qui présente :

- Déficit de la section d'Investissement de	55 735,64 €
- Déficit de la section d'Exploitation de	62 467,86 €
- Soit un déficit global de l'exercice 2016 de	<u>118 203,50 €</u>

Cependant, tenant compte des cumuls des excédents de l'année antérieure, le résultat de clôture s'élève à :

- Section d'Investissement:	Excédent de	<u>277 480,41 €</u>
- Section d'Exploitation	Excédent de	<u>775 991,89 €</u>

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'ANNEE 2016

Le Comité Syndical, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016 qui fait apparaître un résultat d'Exploitation de 775 991,89 €, décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat d'Investissement à reprendre au Budget Primitif 2017	277 480,41 €
Résultat d'Exploitation à reprendre au Budget Primitif 2017	775 991,89 €

BUDGET PRIMITIF 2017

Le Comité Syndical vote à l'unanimité le Budget Primitif 2017 qui s'élève à 1 029 994,84 € en section d'Investissement et à 2 067 622,73 € en section d'Exploitation.

Il est précisé que les frais d'études provisionnés sur l'année 2017 d'un montant de 200 000,00 € correspondent à la réalisation de l'étude diagnostique du réseau d'eau potable sur l'ensemble des communes. Cette dernière permettra de :

- modéliser le système d'alimentation en eau potable pour simuler le fonctionnement actuel et futur et identifier les risques de manière numérique,
- faire l'objet d'une campagne de recherche de fuites,
- établir un programme pluriannuel d'investissement permettant d'améliorer le rendement du réseau d'eau potable,
- à terme, d'installer des débitmètres de sectorisation en pied de châteaux d'eau qui permettront de déterminer les zones à risque de fuites potentielles.

De plus, ces études sont subventionnées à 80 % par l'Agence de Bassin SEINE NORMANDIE.

ACQUISITION DE LICENCES POUR TABLETTES

Suite à la numérisation des plans des réseaux d'eau potable et la mise en place d'un SIG, le Syndicat de la Cléry et du Betz s'est pourvu des 5 tablettes durcies afin que chaque agent puisse avoir la cartographie de l'ensemble de ces derniers car celle-ci n'est actuellement que sur le poste du Responsable Technique au siège de notre collectivité.

Il reste à acquérir les licences de la Plateforme PushManager pour ces 5 terminaux et de mettre en place la formation et les conseils sur le paramétrage initial de cette dernière. La Société IBELEM a fait parvenir un devis d'un montant de 1 630,00 € H.T. pour l'acquisition des licences et la prise en main de ce nouveau logiciel par les 5 agents.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical charge le Président de signer le devis correspondant et de réserver un crédit au compte 2183 du Budget Primitif 2017, afin de couvrir cette dépense.

DESIGNATION NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Pour faire suite au décès de l'un des deux Vice-Présidents élus et la délibération du 18 avril 2014 déterminant le nombre de Vice-Présidents à élire (en l'occurrence deux), le Président demande au Comité Syndical s'il s'avère nécessaire de procéder à une nouvelle élection.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, considère que le Syndicat de la Cléry et du Betz peut être parfaitement mené par le Président et le Premier Vice-Président.

En conséquence, Mr Alain MARTINEZ, actuel deuxième Vice-Président est promu Premier Vice-Président.

Il est rappelé que lors de la fusion des 3 entités dissoutes, il avait été précisé qu'un Vice-Président devait représenter l'ancien Syndicat de la Vallée du Betz. Cependant, lors des élections ayant eu lieu ensuite, les votes des élus en ont décidé autrement.

RADIATION DES CADRES

Le Président fait savoir au Comité Syndical que Monsieur Jean-Louis LATREILLE, Responsable du Service Technique du Syndicat de la Cléry et du Betz, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 30 juin 2017.

Ce dernier sera radié des cadres à compter du 1^{er} juillet 2017.

AFFAIRES DIVERSES

Le Président fait état des impayés de l'année 2016 qui s'avère être encore élevé à ce jour. La facturation de 2017 n'étant pas encore prise en compte, le chiffre va encore augmenter de manière considérable.

La loi interdisant les coupures d'eau, le Syndicat est très limité dans son action auprès de ses abonnés. Il est demandé aux Communes, qui recevront la liste complète de leurs administrés concernés, de bien vouloir effectuer une démarche auprès de ces derniers afin d'alléger ces impayés.

Le Président aborde enfin le devenir du Syndicat avec l'application de la loi Notre en 2020. Suite à la dernière séance où il en est ressorti la volonté des élus que le Syndicat de la Cléry et du Betz reste autonome, il a pris contact avec le Président du Syndicat des Eaux de Chateaurenard pour une éventuelle fusion avec cette entité qui est assise sur trois intercommunalités.

Il s'avère que les délégués de ce syndicat ont le même souhait que le Syndicat de la Cléry et du Betz et ne souhaitent pas l'intégration de leur compétence eau à la 3CBO.

Il s'agira donc de réfléchir sur l'utilité, la rentabilité, la pertinence d'une nouvelle fusion entre le Syndicat de la Cléry et du Betz et le Syndicat des eaux de CHATEAURENARD.

Les élus remercient les agents du Syndicat de la Cléry et du Betz pour leur réactivité et leur manière de servir.